

Procès-Verbal
Conseil Municipal de HAUTE COUR ROMANECHÉ
Réunion du 03 novembre 2025

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHE.

Absents excusés : Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Jean-Luc CHEVALLIER, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Mickaël CLEMENT.

Secrétaire de séance : Jean-Paul CHATARD

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025

-Délibérations :

- 1/ Convention de partenariat et de gestion de la crèche de la Vallée de l'Ain et du Suran
- 2/ Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles 327 B 487, 327 B 466, 327 B 467, 327 B 488
- 3/ Modification des statuts du Sivos

-Point sur les commissions

-Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1/ Convention de partenariat et de gestion de la crèche de la Vallée de l'Ain et du Suran:

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'une micro-crèche de 12 places dans les locaux de l'ancienne poste appartenant à la commune de Simandre sur Suran. Cet établissement accueillera les enfants des 12 communes de la Vallée de l'Ain et du Suran.

Cet établissement sera réalisé et géré (recrutement et encadrement du personnel, suivi des inscriptions et relations aux familles...etc) par Grand Bourg Agglomération avec un financement et une gouvernance partagés entre celle-ci et les communes concernées selon les modalités opérationnelles décrites dans la convention.

Les dépenses d'investissement relatives à la création de cet équipement seront prises en charge par Grand Bourg Agglomération. Les dépenses de fonctionnement seront partagées entre GBA et les communes membres. GBA prend en charge 30% du reste à charge et les communes signataires prennent en charge 70% avec une répartition par commune qui s'affecte selon le schéma suivant :

-toutes les communes signataires payent chaque année un forfait fixe relatif à leur population, fixé selon 3 tranches, soit 400€ pour la commune de Hautecourt-Romanèche.

-les communes sur lesquelles résident des familles ayant bénéficié du service doivent également payer le reste à charge calculé sur la base des heures facturées à ces familles.

Pour l'année de fonctionnement N, les communes recevront une demande de paiement sur l'année N+1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve les termes de la convention de gestion et de partenariat de l'établissement d'accueil du jeune enfant de la Vallée de l'Ain et du Suran et autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention, ses éventuels avenants et tous les documents s'y rapportant.

2/ Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles 327 B 487, 327 B 466, 327 B 467, 327 B 488:

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner adressées par Maitre Mathilde DERAIN, notaire à Pont de Vaux concernant les ventes suivantes :

-Vente CHARBON/TOURRETTE, portant sur les parcelles 327 B 466 (1755 m²) en zone 2AU et N,

327 B 467 (645 m²) en zone 2Au et N et 327 B 488 (1040 m²) en zone 2Au et UB.

-Vente CHARBON/ CHATARD-GERARD, portant sur la parcelle 327 B 487 (7340 m²) en zone 2AU et AS.

Monsieur le Maire explique que ces terrains ne sont pas immédiatement constructibles et nécessitent une modification du PLU pour le devenir. (Passage du zonage 2 AU en 1 AU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre l'usage de son droit de préemption sur ces parcelles. (Contre : 10 voix, abstentions : 2 voix, et pour : 2 voix).

3/ Modification des statuts du Sivos:

Monsieur le maire informe que cette délibération est reportée au prochain conseil municipal, car la commune n'a pas été destinataire de la délibération du conseil syndical du SIVOS actant la modification des statuts. A noter que les communes membres du SIVOS disposent d'un délai de 3 mois à compter de la publication de la décision du SIVOS pour se prononcer.

-Points sur les commissions :

-Travaux :

Monsieur le Maire informe que la réunion de réception des travaux de la place de la mairie est programmée le mercredi 5 novembre en mairie avec les entreprises SOCATRA et BALLAND.

Les travaux restant à réaliser hors marché sont :

-le raccordement de l'éclairage public et le retrait du poteau béton vers la salle des fêtes. Ces travaux sont réalisés par le SIEA.

-l'installation de la borne de recharge des véhicules électriques : c'est l'entreprise ENSIO pour le compte du SIEA qui gère cette installation. Un problème de diamètre de fourreaux est à résoudre.

Un devis de 5000€ HT a été signé pour la mise en séparatif des eaux d'infiltration du terrain de foot et des eaux pluviales des vestiaires afin qu'elles ne soient plus dirigées dans la station d'épuration.

Le chemin du pâturage du Crêt a été fortement dégradé à l'occasion des orages de juillet. Il sera remis en état sur 200 mètres pour un montant de 1700€ HT.

Le reprise de l'enrobé entre l'entrée de la maison de Monsieur MICHEL, route du port à Chambod et la chaussée est également programmée. Les travaux s'élèvent à 1000€ HT.

Un devis sera demandé afin de mettre aux normes l'alimentation électrique de l'église de Hautecourt. En effet, la liaison entre le compteur et le tableau électrique de l'église est à changer.

-CCAS :

Carine BESANÇON informe que le repas en l'honneur des ainés de la commune est prévu le samedi 6 décembre à midi à la salle des fêtes de Hautecourt.

Le repas sera préparé par le restaurant le pot de Gré à Montagnat.

Les élus sont invités à participer.

La salle sera mise en place le vendredi 5 décembre.

Carine BESANÇON tient à remercier les membres de la commission pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de ce mandat.

-Communication :

Carine BESANÇON rappelle que la commission se réunit mercredi 5 novembre à 20 heures en mairie afin de préparer le chemin de fer du prochain bulletin.

Un devis a été signé avec l'imprimerie Studio Armano qui a réalisé les éditions précédentes. Il a été demandé à Madame CHARY de s'engager à éditer les bulletins au plus tard le 20 décembre.

Les responsables des associations de la commune se sont réunis dernièrement afin d'établir le calendrier des manifestations 2026.

-Signalétique :

Monsieur le Maire a recontacté le commercial de l'entreprise Signaux Girod qui n'a toujours pas transmis le devis de la signalétique directionnelle souhaitée.

-QUESTIONS DIVERSES :

- Carine BESANÇON demande qu'un courrier soit transmis aux habitants ayant des haies qui dépassent sur le domaine public.

Christian FEVRE signale que le chemin des épinettes est également concerné par un manque d'élagage dans les propriétés privées ce qui réduit considérablement la visibilité.

-Monsieur le Maire informe qu'il a transmis la pétition adressée par les habitants de la rue sous l'église concernant la vitesse des camions, aux responsables des carrières. L'entreprise Dannenmuller a répondu avoir sensibilisé ses chauffeurs au respect des limitations de vitesse.

L'installation d'un feu récompense c'est-à-dire qui passe au vert lorsque la vitesse est respectée, a été envisagé, mais la configuration de la voie ne permet pas son installation.

-Monsieur le Maire a rencontré un habitant de Romanèche suite à différentes plaintes du voisinage concernant la divagation de ses chiens.

-René LANDES rappelle qu'un permis précaire d'une durée de 2 ans a été accordé pour l'installation d'un bungalow pour la location des bateaux électriques à Chambod. Celui-ci sera échu en mai 2027. Il espère que les élus du prochain mandat seront vigilants quant au terme de cette autorisation.

-Dates à retenir :

-Armistice du 11 novembre 1918 : cérémonies 9h45 à Romanèche devant le monument aux morts et 10h15 à Hautecourt à la stèle commémorative situé sur la place de la mairie.

Un vin d'honneur sera servi à la salle du conseil municipal à l'issue des cérémonies.

-Vœux de la municipalité ; samedi 10 janvier 2026 à 17 heures à la salle des fêtes de Hautecourt.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul CHATARD

Le Maire,

Marc ROCHE

